



2024/3146

18.12.2024

DÉCISION (UE) 2024/3146 DU CONSEIL
du 10 décembre 2024
portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu la proposition de la République de Bulgarie,

vu l'avis du Parlement européen ⁽¹⁾,

considérant ce qui suit:

- (1) Le poste de membre de la Cour des comptes dont le titulaire est nommé sur proposition de la République de Bulgarie est vacant depuis le 19 septembre 2023. Le mandat de ce membre arrive à échéance le 31 décembre 2024.
- (2) Il convient dès lors de nommer un nouveau membre à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M^{me} Iliana Naydenova IVANOVA est nommée membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 10 décembre 2024.

Par le Conseil

Le président

VARGA M.

⁽¹⁾ Avis du 26 novembre 2024 (non encore paru au Journal officiel).